

Conditions générales de promotion (au choix)

Attachés des systèmes d'information et de communication

Situation actuelle de l'agent	Promotion possible pour l'agent
-------------------------------	---------------------------------

Conditions à remplir :

Attaché principal de 1ère classe et attaché des systèmes d'information et de communication	1. Nomination au choix dans le corps des conseillers des affaires étrangères
--	---

appartenir au grade de principal (1ère ou 2ème classe) depuis au moins 4 ans

justifier d'au moins 10 ans de services publics

Attaché principal de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	2. Avancement au choix au grade d'attaché principal de 1ère classe des systèmes d'information et de communication
---	--

avoir accompli au moins 2 ans de services effectifs au 7ème échelon du grade d'attaché principal de 2ème classe des systèmes d'information et de communication

Attaché des systèmes d'information et de communication	3. Avancement au choix au grade d'attaché principal de 2ème classe des systèmes d'information et de communication
--	--

compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 9ème échelon du grade d'ASIC

justifier d'au moins 7 ans de services effectifs en qualité de fonctionnaire dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie A ou de niveau équivalent

Commissions administratives paritaires compétentes :

1. CAP des conseillers des affaires étrangères
2. et 3. CAP des attachés des systèmes d'information et de communication